

Guide communautaire

L'impact de la stigmatisation et de la discrimination sur les populations clés et leurs familles



Introduction

Le droit de fonder une famille et d'élever des enfants est un droit humain fondamental.

De nombreuses personnes appartenant à une population clé (hommes gays et autres hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, usagers et usagères de drogues, travailleurSEs du sexe¹ et personnes transgenres), sont parents ou souhaitent le devenir à un moment de leur vie.

La stigmatisation, la criminalisation et les lois discriminatoires entravent les droits des populations clés à être parents et les droits de leurs enfants.

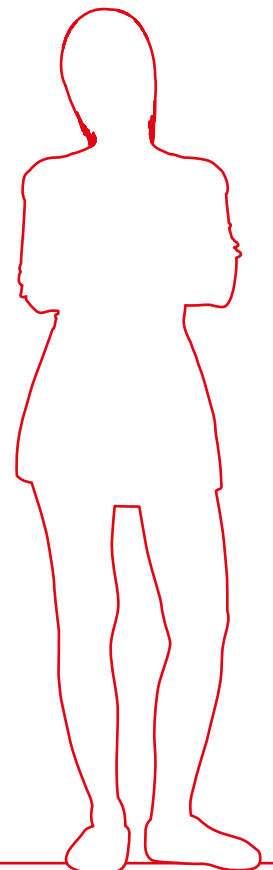
Plusieurs réseaux internationaux dirigés par des populations clé (INPUD, Mpact et NSWP) ont collaboré pour produire ce document, avec pour objectif de porter l'attention sur les vies des populations clés et de leurs familles, en insistant plus particulièrement sur l'impact de la stigmatisation et de la discrimination sur ces vies.

Les instruments internationaux de défense des droits humains

C'est parce que les populations clés sont stigmatisées et discriminées que leurs droits et ceux de leurs familles sont souvent ignorés et bafoués. Les instruments internationaux de défense des droits humains protègent des droits qui concernent directement les membres des familles des populations clés :

- **Le droit à la non-discrimination** : les familles des populations clés ont les mêmes droits que tout le monde.
- **Le droit à la santé sexuelle et reproductive** : les familles des populations clés ont le droit à la santé sexuelle et reproductive. Elles ont aussi le droit de faire des choix en matière de reproduction sans avoir à subir la discrimination, la coercition et la violence.
- **Le droit à la famille et à la vie privée** : les membres des populations clés ont le droit de se marier et de fonder une famille ; ils ont le droit aux aides sociales et le droit de bénéficier d'une aide pour prendre soin de leurs enfants et les éduquer, et le droit de ne pas être traité de façon discriminatoire vis-à-vis de la garde des enfants et des procédures de divorce. Les immixtions dans la vie privée qui n'ont pas lieu d'être constituent une violation des droits humains. De récentes directives reconnaissent spécifiquement les droits des personnes LGBT à être parents, y compris le droit de fonder une famille et d'adopter des enfants.
- **Les droits des enfants** : les enfants des populations clés (dont les enfants des travailleurSEs migrantEs) ont de nombreux droits tels que le droit à la santé, à l'éducation, à un nom et à une nationalité, à un logement, à ne pas être discriminés et le droit à la protection de leurs parents.

La stigmatisation, la criminalisation et les lois discriminatoires entravent les droits des populations clés à être parents et les droits de leurs enfants.



¹ Note du traducteur : dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.

Les directives de santé et les outils de mise en œuvre

Les agences de l'ONU ont collaboré avec des organisations communautaires pour élaborer une série d'outils pour la mise en œuvre de programmes de lutte contre le VIH qui respectent les droits des populations clés. Ils contiennent des recommandations pertinentes en lien avec le droit des membres des populations clés d'avoir et d'élever des enfants. Ces outils de mise en œuvre sont : SWIT (pour les travailleurSE du sexe), IDUIT (pour les personnes qui injectent les drogues), TRANSIT (pour les personnes transgenres), et MSMIT (pour les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes).

Le cadre social et juridique

Le cadre médical

À cause de la stigmatisation et de la discrimination, les comportements et les identités des populations clés sont « pathologisés » (c'est-à-dire qu'elles sont classifiées comme mentalement ou socialement malades ou anormales) par la profession médicale. Cette « pathologisation » a pour effet d'amplifier la stigmatisation et la discrimination. Elle sert souvent à justifier les violations des droits des membres des populations clés à avoir et à élever des enfants.

Le cadre juridique

Le travail du sexe, la consommation de drogues, les relations entre personnes de même sexe, le non-conformisme aux normes de genre, l'exposition au VIH, la non-divulgence du statut sérologique et la transmission du virus sont criminalisés, pour certains dans certains pays, pour d'autres dans la plupart des pays. Les populations clés sont aussi affectées par le contrôle étatique (par ex. les inscriptions obligatoires et le dépistage et le traitement obligatoires du VIH et des IST). La criminalisation et le contrôle étatique vulnérabilisent davantage les populations clés à la violence, au harcèlement policier et aux immixtions dans leur vie privée. Ils freinent aussi l'accès à des services et à un soutien essentiels.

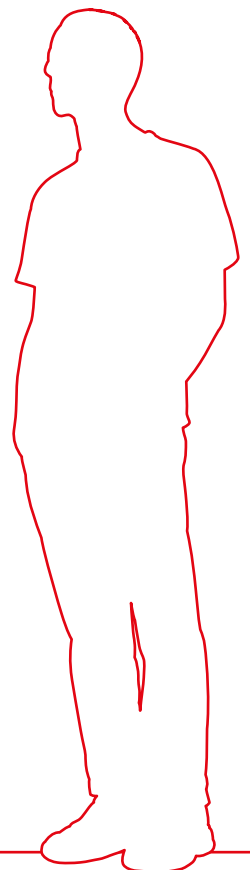
Le cadre social dominant

La société ne considère pas que les membres des populations clés peuvent faire de bons parents. Certains membres des populations clés deviennent parents en réaction à la pression qu'ils subissent pour cacher ou supprimer leur identité sexuelle ou de genre, leur consommation de drogues ou le travail du sexe. Les membres des populations clés qui ont des enfants sont victimes de stigmatisation et de discrimination.

Le cadre social communautaire

Les autres membres des populations clés sont une source importante de soutien émotionnel et pratique pour les familles. Pourtant, les membres des populations clés peuvent aussi stigmatiser les parents qui font partie de leur communauté. Par exemple, au sein de la communauté LGBT, le fait d'avoir et d'élever des enfants peut être considéré comme allant à l'encontre de la construction des identités queer ou LGBT.

La criminalisation et le contrôle étatique vulnérabilisent davantage les populations clés à la violence, au harcèlement policier et aux immixtions dans leur vie privée.



Le droit d'avoir des enfants

Les restrictions à l'adoption

Les hommes gays et les personnes transgenres qui souhaitent adopter un enfant ou devenir une famille d'accueil sont souvent confrontés à des restrictions juridiques. Avoir un casier judiciaire constitue aussi un obstacle à l'adoption.

La stérilisation obligatoire des personnes transgenres

Dans de nombreux pays, il est obligatoire pour les personnes transgenres qui souhaitent changer de genre de subir une opération de stérilisation.

Les services de santé sexuelle et reproductive

Les services de santé sexuelle et reproductive destinés aux populations clés sont rarement complets. L'accès limité à des services essentiels (services prénatals et postnatals, y compris l'aide à la fertilité pour les personnes séropositives et le traitement de substitution aux opiacés) peut entraver la capacité des membres des populations clés à procréer et à donner naissance à des enfants qui sont en bonne santé.

Les nouvelles technologies de reproduction, comme les méthodes de préservation de la fertilité ou la gestation pour autrui, sont souvent inaccessibles.

Outre le manque de services, l'attitude stigmatisante et discriminatoire des prestataires de santé peut pousser les populations clés à éviter certains services de santé pourtant essentiels.

Le droit d'élever des enfants

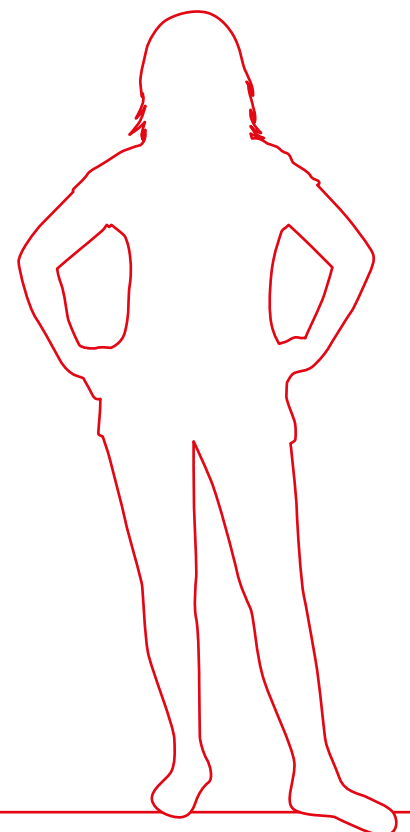
Les aides sociales et les allocations familiales

Les membres des populations clés rencontrent souvent des difficultés pour obtenir les allocations familiales ou les aides sociales dont ils ont besoin pour subvenir aux besoins de leurs enfants. En raison des obstacles qu'ils rencontrent pour obtenir la garde des enfants dont ils s'occupent, il leur est difficile d'obtenir les allocations familiales et les aides sociales. Quant aux travailleuses du sexe, le stéréotype selon lequel elles ne savent jamais qui est le père de leur enfant constitue un obstacle supplémentaire. En fonction de leur statut vis-à-vis de l'immigration ou de leur casier judiciaires, les membres des populations clés peuvent également devenir inéligibles aux aides sociales.

Les travailleurs sociaux et les services de protection de l'enfance

Les travailleurs sociaux partagent souvent les mêmes préjugés que le reste de la population sur les populations clés. Ils ont souvent d'importants pouvoirs de décisions (le pouvoir de décider si un enfant est maltraité ou non et quelle sera la procédure à suivre), des décisions qui sont influencées par leurs préjugés. Les lois et les politiques relatives à la protection de l'enfance sont également influencées par les préjugés.

Outre le manque de services, l'attitude stigmatisante et discriminatoire des prestataires de santé peut pousser les populations clés à éviter certains services de santé pourtant essentiels.



Les interventions de l'État dans les établissements de santé

Les populations clés sont vulnérables aux interventions de l'État qui peuvent prendre la forme d'arrestations, d'emprisonnements ou du retrait de la garde de leurs enfants.

La garde des enfants

À cause des préjugés dont ils sont victimes, les membres des populations clés perdent souvent la garde de leurs enfants qui revient à d'anciens partenaires, des membres de la famille ou à l'État. Lors des procès pour la garde des enfants, les anciens partenaires des membres des populations clés instrumentalisent parfois leur statut pour obtenir la garde exclusive.

La criminalisation et la séparation des familles

La criminalisation peut séparer les familles à court et à long terme. Les enfants sont souvent séparés de leurs parents incarcérés. Les parents qui sont en prison et ne sont pas soutenus par leur famille peuvent être contraints d'abandonner la garde de leurs enfants. À la sortie de prison, les parents, ayant désormais un casier judiciaire et face aux préjugés et à un manque d'accès à des ressources juridiques, sont susceptibles de rencontrer des difficultés pour récupérer leurs droits parentaux.

Les droits des enfants

La citoyenneté

Dans certains pays, un enfant ne peut pas acquérir de documents prouvant son identité (tels qu'un acte de naissance ou un passeport) si la mère ne peut pas prouver, documents à l'appui, l'identité du père ou si la mère elle-même n'a pas de papiers d'identité.

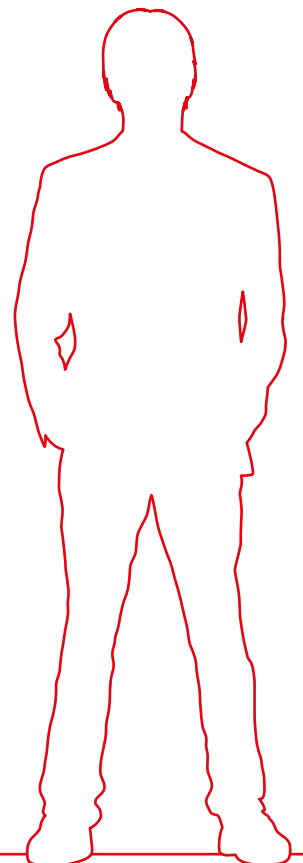
La santé

Les membres des populations clés rencontrent des obstacles dans l'accès aux soins médicaux (y compris à la thérapie antirétrovirale et au traitement de substitution aux opiacés) pendant la grossesse, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur la santé de leur enfant. Les enfants rencontrent aussi des obstacles dans l'accès aux soins médicaux. Les enfants sans papiers peuvent être exclus des services de santé publique. Il est difficile pour les parents d'emmener leurs enfants dans un établissement de santé lorsqu'ils en ont besoin parce qu'ils craignent que leur statut soit rendu public et ont peur des interventions de l'État (qui peuvent entraîner la perte de la garde de leurs enfants ou se solder par leur arrestation).

L'éducation

Les enfants des populations clés rencontrent de nombreux obstacles dans l'accès à l'éducation. On les empêche parfois de s'inscrire dans les écoles et ils peuvent être renvoyés parce que leurs parents sont membres d'une population clé. Ils peuvent être l'objet de harcèlement, d'intimidations, de violence et d'exclusion sociale de la part des enseignants, des autres enfants mais également des parents des autres enfants.

À la sortie de prison, les parents, ayant désormais un casier judiciaire et face aux préjugés et à un manque d'accès à des ressources juridiques, sont susceptibles de rencontrer des difficultés pour récupérer leurs droits parentaux.



La violence et la sécurité

Les membres des populations clés sont confrontés à de multiples formes de violence physique, émotionnelle et sexuelle. Cette violence et le manque de soutien pour l'éducation des enfants (l'accès aux crèches par ex.) compromettent parfois la sécurité des enfants.

Le logement

Les populations clés sont discriminées dans l'accès au logement. Les familles en difficulté financière sont parfois exclues des refuges parce qu'ils affichent une politique d'abstinence des drogues, du travail du sexe et de l'alcool ; les parents ayant un casier judiciaire n'ont pas toujours accès aux logements sociaux.

Le bien-être psychologique et émotionnel

Les violations des droits des enfants des membres des populations clés (abordées plus haut) ont des conséquences négatives sur leur bien-être psychologique et émotionnel. Les enfants peuvent aussi faire l'expérience de l'auto-stigmatisation et en arriver à croire les discours stigmatisants que la société véhicule les concernant ou concernant leurs parents. Les enfants peuvent ressentir de la peur ou se sentir précaires, soit parce qu'ils ont déjà été séparés de leur famille, soit parce qu'ils ont peur d'être séparés de leur famille dans le futur.

L'opinion que les parents ont d'eux-mêmes

L'auto-stigmatisation

L'auto-stigmatisation peut mener les membres des populations clés à douter de leur aptitude à être parent. Elle peut les faire hésiter à avoir des enfants. D'excellents parents qui s'auto-stigmatisent peuvent se percevoir comme de mauvais parents.

La stigmatisation : la difficulté de révéler son statut

De nombreux parents cachent leur statut à leurs enfants par peur d'être rejetés mais aussi pour protéger leur famille.

La stigmatisation : un obstacle à l'autonomisation

L'auto-stigmatisation peut mener les membres des populations clés à se sentir incapables ou indignes d'affirmer leurs droits parentaux. Ce sentiment d'impuissance normalise les violations des droits humains et constitue un obstacle à la défense de ces droits.

Les interventions menées par la communauté

Les interventions menées par la communauté permettent de lutter contre ce sentiment d'impuissance. Les interventions menées par la communauté permettent de répondre aux besoins immédiats et insatisfaits des familles (tels que les soins médicaux, le besoin de crèches, l'éducation, le soutien émotionnel, l'aide juridique). Les interventions menées par la communauté peuvent également se concentrer sur le plaidoyer (par ex. la recherche, faire pression sur les décideurs politiques) pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination et l'impact négatif qu'elles peuvent avoir.

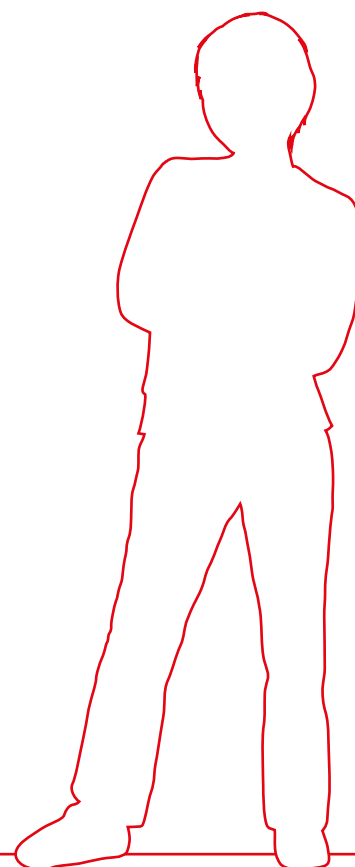
Ce sentiment d'impuissance normalise les violations des droits humains et constitue un obstacle à la défense de ces droits.



Les recommandations

- Il faut décriminaliser et dépenaliser le travail du sexe, la consommation de drogues, les relations entre personnes de même sexe et l'expression du genre.
- Il faut combattre la stigmatisation, y compris l'auto-stigmatisation et la stigmatisation qui sévit au sein des communautés.
- Il faut promouvoir des services de santé reproductive et sexuelle complets, techniquement compétents et intégrés pour les populations clés et leurs familles.
- Il faut abroger les dispositions qui empêchent les couples de même sexe, les hommes célibataires, les personnes transgenres, les personnes séropositives et les individus ayant un casier judiciaire d'adopter des enfants et de devenir famille d'accueil.
- Il faut supprimer les obstacles qui entravent l'accès des parents et de leurs enfants aux soins médicaux.
- Il faut que les services sociaux, les services de protection de l'enfance et les tribunaux fassent leur possible pour ne pas séparer les enfants de leurs parents. Cette recommandation s'applique aussi pendant toute la durée des procédures judiciaires.
- Il faut garantir aux enfants des populations clés un accès égal à l'éducation.
- Il faut promouvoir des services de soutien aux enfants, y compris des services d'accès au logement et aux crèches qui répondent aux besoins des familles.
- Il faut permettre aux enfants d'obtenir un acte de naissance et la citoyenneté, quelle que soit l'identité des parents et que les parents aient des papiers ou non.
- Il faut donner la priorité aux interventions menées par la communauté et à l'autonomisation de la communauté, cela pour donner aux populations clés et à leurs familles l'opportunité de devenir eux-mêmes catalyseurs de changement.

Il faut donner la priorité aux interventions menées par la communauté et à l'autonomisation de la communauté, cela pour donner aux populations clés et à leurs familles l'opportunité de devenir eux-mêmes catalyseurs de changement.



Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe emploie une méthodologie qui garantit que les revendications locales des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe sont entendues. Les guides communautaires sont le résultat de travaux de recherche documentaire et d'une consultation menée en ligne. Ils proposent un résumé du contenu des documents de politique générale de NSWP. De plus amples informations et références se trouvent dans les documents de politique générale qui les accompagnent.

Le terme « travailleurSE du sexe » reflète la grande diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe. La liste n'est pas exhaustive mais cette communauté compte notamment : les femmes, les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe lesbiennes, gays et bisexuelLEs, les hommes travailleurs du sexe s'identifiant comme hétérosexuels, les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH ou d'autres maladies, les travailleurSEs du sexe usagerÈRES de drogues, les jeunes adultes travailleurSEs du sexe (entre 18 et 29 ans), les travailleurSEs du sexe avec et sans papiers ainsi que les personnes déplacées et les réfugiés, les travailleurSEs du sexe vivant dans les zones rurales et dans les zones urbaines, les travailleurSEs du sexe handicapÉEs et les travailleurSEs du sexe qui sont en détention ou en prison.



**Réseau Mondial
des Projets sur le
Travail Sexuel**

The Matrix,
62 Newhaven Road,
Edinburgh, Scotland,
UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555
secretariat@nswp.org
www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société
privée à but non lucratif et
à responsabilité limitée.
Société No. SC349355



**Le réseau International
de personnes qui font
usage de drogues**

Unit 2B15 South Bank
Technopark,
90 London Road,
London, SE1 6LN, UK
+44 207 112 8781
office@inpud.net
www.inpud.net



**MPact: Action mondiale
pour la santé et les
droits des hommes**

1111 Broadway, Floor 3,
Oakland, CA, 94607, USA
+1 510 849 6311
contact@mpactglobal.org
www.mpactglobal.org

PROJET SOUTENU PAR :



INPUD, MPact et NSWP sont partenaires de l'alliance des organisations qui forment *Bridging the Gaps* – santé et droits pour les populations clés. Ce programme unique s'attache à répondre aux difficultés fréquemment rencontrées par les travailleurSEs du sexe, les usagers et usagères de drogues et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres victimes de violations de leurs droits humains ; il facilite aussi l'accès à des services de lutte contre le VIH et de santé dont ils ont besoin. Voir www.hivgaps.org pour plus d'informations en anglais.

